

# ASSEMBLÉE NATIONALE

9 mars 2018

---

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2019 À 2025 - (N° 659)

Retiré

## AMENDEMENT

N ° DN293

présenté par

M. Lainé, M. Cubertafon, M. Fesneau, M. Michel-Kleisbauer et Mme Poueyto

-----

### ARTICLE 2

#### RAPPORT ANNEXÉ

A la dernière phrase de l'alinéa 35, supprimer les mots : « par voie maritime ».

#### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à préciser que les armées françaises assurent sans distinction particulière la défense des approvisionnements maritimes, terrestres et aériens.